



**République du Cameroun**  
**Paix- Travail- Patrie**

**PROGRAMME DE DEFINITION DES CIBLES  
VOLONTAIRES NATIONALES DE NEUTRALITE EN  
MATIERE DE DEGRADATION DES TERRES (PDC/NDT)**

**Note politique sur le processus de NDT au Cameroun**

2017



**THE GLOBAL  
MECHANISM**  
United Nations Convention  
to Combat Desertification



Ce document a été conçu avec le soutien du Programme de Définition des Cibles de Neutralité en matière de Dégradation des Terres (PDC NDT), une initiative de partenariat mise en œuvre par le Secrétariat et le Mécanisme Mondial de la CNULCD avec l'apport des partenaires suivants : France, Allemagne, Luxembourg, République de Corée, Espagne, Trinidad et Tobago, Turquie, l'Agence spatiale européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Système Mondial d'Information sur les sols de l'ISRIC, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, le Centre commun de recherche de la Commission européenne, Soil Leadership Academy, le Programme des Nations Unies pour le Développement, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'Institut de Ressources Mondiales.

Les opinions et le contenu de ce document émanent des auteurs et ne représentent pas nécessairement les points de vue du PDC NDT ou de ses partenaires.

## Préface

L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, le 25 septembre 2015, un nouvel Agenda pour 2030 qui comprend un ensemble de 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles associées.

Le 22 septembre 2016, du haut de la tribune de la 71ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York (États-Unis), le Chef de l'Etat du Cameroun, son Excellence Paul Biya, a solennellement engagé le pays dans le respect dudit agenda.

L'ODD numéro 15 « **Vie terrestre** » exhorte les pays à protéger et à restaurer les écosystèmes terrestres tout en promouvant leur utilisation durable, à mettre en œuvre une gestion durable des forêts, à lutter contre la désertification, à mettre fin et inverser la dégradation des terres et à mettre fin à la perte de biodiversité. La cible 15.3 vise à «lutter contre la désertification, à restaurer les terres et sols dégradés, y compris les terres affectées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et à s'efforcer à aboutir à la neutralité en matière de dégradation des terres » à l'horizon 2030. La cible 15.3 des ODD est devenue un véhicule pour conduire la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD), tout en contribuant en même temps à la mise en œuvre d'autres ODD, y compris ceux relatifs à l'atténuation du changement climatique et l'adaptation, la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes, la sécurité alimentaire et de l'eau, la réduction des risques de catastrophe et la réduction de la pauvreté. Voilà pourquoi, le Cameroun, pays partie à la CNULCD depuis 1997 s'est formellement engagé dans le processus de définition des cibles de Neutralité en matière Dégradation des Terres (NDT) conformément à l'invitation de la douzième session de la Conférence des Parties (COP 12) à la CNULCD, tenue à Ankara, en Turquie en octobre 2015.

La présente note politique reflète bien les ambitions que le Cameroun s'est donné en matière de NDT et les mesures envisagées pour les atteindre. Ces ambitions et ces mesures définies à la suite d'un processus participatif, tiennent compte de l'état de référence et des tendances de la dégradation des terres, des efforts et initiatives prometteurs déjà engagés ou prévus en faveur de la gestion durable des terres.

Je nourris l'espoir que ce document servira de base à tous les acteurs concernés pour intégrer les impératifs de NDT dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques, plans, projets et programmes de développement.

Qu'il me soit permis de remercier le Mécanisme Mondial de la Convention des Nations Unies pour la Lutte contre la Désertification et les partenaires techniques et financiers qui se sont mobilisés, aux côtés du Cameroun pour une issue heureuse de son processus de définition des cibles volontaires de NDT. Mes remerciements vont également à l'équipe nationale de NDT qui a été mise en place, au Point Focal du processus de NDT et son équipe et au consultant National NDT.

Je sais que le plus dur commence avec l'exigence de mise en œuvre effective des mesures et la nécessité de rendre régulièrement compte des progrès accomplis. Mais, je sais aussi pouvoir compter sur plus d'appuis encore de la part de toutes les forces vives tant nationales qu'internationales pour que le Cameroun puisse effectivement apporter sa contribution à l'objectif planétaire qui est celui de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres à l'Horizon 2030.

**HELE Pierre,**  
**Ministre de l'Environnement, de la Protection**  
**de la Nature et du Développement Durable.**



## **1. Contexte de l'engagement du Cameroun dans le processus NDT**

En vue de renforcer l'effort global en matière de gestion durable des terres, la douzième session de la Conférence des Parties (COP 12) à la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification (CNULCD), tenue à Ankara, en Turquie en octobre 2015, a approuvé la cible 15.3 des ODD et le concept de la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) comme étant une force motrice pour la mise en œuvre de la Convention. Elle a défini la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) comme « un état dans lequel la quantité et la qualité des ressources en terre nécessaires pour soutenir les fonctions et les services éco systémiques et améliorer la sécurité alimentaire restent stables ou augmentent à des échelles temporelles et spatiales et des écosystèmes donnés ». La COP12 a aussi invité tous les pays Parties à la CNULCD à formuler des cibles volontaires pour atteindre la NDT.

Au Cameroun, la pression sur les terres et sur les ressources naturelles apparaît de plus en plus forte, que ce soit pour les besoins de subsistance, de bois de feu, de pâturage, d'exploitation forestière et de l'expansion des projets de développement. Ainsi, le phénomène de désertification et de dégradation des terres a tendance à se généraliser et touche tous les écosystèmes, même les plus humides. Pourtant le Cameroun a, depuis au moins le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, développé et mis en œuvre des stratégies et des actions dans le cadre de plusieurs initiatives tant nationales qu'internationales sur fonds propres et avec l'appui des partenaires technique et financier portant sur l'utilisation durables des terres. Ces initiatives sont à mettre en droite ligne de la vision 2035 qui vise à faire du pays une économie émergente à l'horizon 2035 en vue de l'amélioration des conditions de vie du plus grand nombre de camerounais.

Le 22 septembre 2016, du haut de la tribune de la 71ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York (États-Unis), le Président de la République du Cameroun, son Excellence Paul Biya, a solennellement engagé son Pays dans le respect des ODD. C'est dans ce contexte que, pour booster les efforts en cours pour la gestion durable des terres, le pays, déjà partie de la CNULCD s'est, fort opportunément, engagé dans le processus de définition des cibles volontaires en matière de NDT.

## **2. Etat de référence et tendances de la dégradation des terres au Cameroun**

La démarche méthodologique pour déterminer l'état de référence et les tendances de la dégradation des terres a essentiellement consisté à utiliser les trois indicateurs recommandés, par la CNULCD, pour le calcul de la valeur de référence et le suivi de l'évolution de la dégradation de terres. Ces trois indicateurs qui, associés, permettent d'avoir une bonne connaissance de l'état du capital naturel terrestre et des services écosystémiques rendus par ce capital

naturel terrestre sont : l'occupation des terres, la productivité des terres et les stocks de carbone, en particulier les stocks de carbone organique du sol.

Le recours aux données nationales existantes pour améliorer les données par défaut s'est avéré complexe. En effet, ces dernières se sont avérées soit parcellaires, soit ne portant pas sur les mêmes indicateurs. Les résultats présentés portent donc essentiellement sur l'application de l'approche par défaut avec, lorsque cela était possible, des apports issues d'études ou estimations plus récentes.

Ainsi, entre 2000 et 2010 au Cameroun :

- sur le plan de l'**utilisation des sols** :
  - La forêt a reculée de 619 km<sup>2</sup> ;
  - Les zones d'arbuste, de prairie et de faible végétation ont progressées de 298 km<sup>2</sup> ;
  - Les terres cultivées ont progressé de 321 km<sup>2</sup> ;
  - Les terres humides et les plans d'eau sont restés stables ;
  - Les zones artificielles sont restées stables ;
  - Les terres nues et autres sont restées stable.
- S'agissant de la dynamique de **productivité des terres** :
  - 8245 km<sup>2</sup> de terres sont en déclin de productivité ;
  - 32 428 km<sup>2</sup> présente les premiers signes de déclin ;
  - 64 544 km<sup>2</sup> sont stables mais subissent de perturbations ;
  - 222 526 km<sup>2</sup> sont stables et ne subissent pas de perturbations ;
  - 136 779 km<sup>2</sup> sont en accroissement de productivité.
- S'agissant du **stock de carbone** :
  - la conversion des zones de forêt en zone de culture a fait perdre 438 723 tonnes de carbone, soit 0,02% de son stock de carbone.

Les estimations les plus récentes chiffrent à environ 12 millions hectares la superficie des forêts et terres dégradées avec une tendance générale à l'aggravation du phénomène du fait des facteurs aussi bien naturels qu'anthropiques. Les bassins versants critiques du point de vue de la dynamique de dégradation des terres dans la période 2000-2010 sont entre autres : le Logone, le Djérem 2, le Nyong, le Mbam, et Katina Ala.

### **3. Les cibles et les mesures associées de NDT au Cameroun**

Pour rendre l'objectif de stopper et d'inverser la dégradation des terres plus tangible et se donner un cap à atteindre, le Cameroun s'est volontairement fixé les cibles de NDT suivantes à atteindre à l'horizon 2030:

**Au niveau National :**

- la NDT est atteinte par rapport à 2015 (absence de perte nette) et 10% de plus du territoire national s'est amélioré (gain net) ;

**Au niveau Communal :**

- la NDT est atteinte dans au moins 90% de communes situées dans les zones prioritaires pour la lutte contre la dégradation des terres ;

**Au niveau spécifique :**

- les 12 millions hectares de terres dégradées sont restaurés ;
- la conversion des forêts en d'autres formes d'occupation du fait de la mise en œuvre des programmes et projets de développement et du développement de la production agricole, animale et halieutique est réduite de moitié ;
- la dépendance au bois de chauffe des populations des zones urbaines dans les zones les plus touchées par la dégradation des terres est réduite de 75% ;
- la dégradation des forêts et des terres due à l'exploitation forestière est réduite de 75% ;
- la dégradation des terres causée par les projets est compensée en intégralité au moins ;
- la dégradation des mangroves est réduite de moitié.

Pour atteindre ces cibles, le Cameroun entend poursuivre en renforçant les initiatives prometteuses déjà engagées en faveur de la gestion durable des terres, mais aussi faire preuve d'innovation. Les mesures à prendre dans ce domaine concernent entre autres :

- l'intégration de la NDT dans le schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire ;
- la prise en compte de la NDT lors de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des Politiques Plans Programmes et Projets de développement ;
- la mise en cohérence et en synergie de la NDT avec les Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) dans le cadre de l'accord de Paris sur les Changements climatiques et le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts et la gestion durable des terres (REDD+) ;
- la mise en œuvre de la stratégie nationale de restauration des paysages forestiers dans le cadre des initiatives (AFR 100/BONN challenge) ;
- la définition et l'intégration dans les Plans Communaux de Développement et Plans d'Utilisation et de Gestion Durable des Communes sélectionnées les cibles NDT correspondantes ;
- l'accroissement de la productivité et des stocks de carbones sur l'ensemble des terres agropastorales grâce à la mise en œuvre de l'Agriculture de deuxième génération.

- la continuation de la promotion des foyers améliorés, de fours solaires de la méthanisation et/ou de la butanisation dans l'espace rural ;
- la poursuite de la mise en œuvre des options prioritaires retenues, dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement des mangroves du Cameroun.

#### **4. Intégration de la NDT dans les priorités politiques nationales**

La définition des cibles volontaires de NDT n'est pas un processus autonome. Elle doit être intégrée dans les processus généraux de la politique nationale de développement. Une forte appropriation nationale ainsi qu'une participation active de tous les secteurs et parties prenantes ayant une incidence sur le capital naturel des terres sont nécessaires pour permettre que la mise en œuvre du processus de définition des cibles volontaires de NDT contribue à la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable dans son rôle de coordination, de porteur du programme au niveau national mettra tout en œuvre pour que la NDT soit intégrée, en tant qu'enjeu important, dans l'élaboration, la mise en œuvre, et le suivi des politiques, plans, programmes et projets de développement. Des projets portant sur la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs sur la NDT et d'intégration de la NDT dans le processus du développement seront conçus et mis en œuvre à cet effet.

#### **5. Mobilisation de toutes les parties prenantes en faveur de la NDT**

Au regard du caractère transversale de la NDT, tous les secteurs et parties prenantes (administration, collectivités territoriales décentralisées, secteur privé, société civile), ayant une incidence sur le capital naturel des terres, ainsi que les partenaires techniques et financiers doivent activement participer à la mise en œuvre de ces mesures pour que le Cameroun puisse atteindre ses cibles de neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030. En particulier, il est attendu que le Mécanisme Mondiale de la CNULCD et les partenaires techniques et financiers adoptent des procédures adaptées et pratiques d'accès aux facilitations disponibles dans le cadre de l'accompagnement des Etats dans l'atteinte des cibles de NDT qu'ils se sont fixés.

Un mécanisme de coordination, de suivi et de comptabilité intégré des initiatives concourant ou servant de base à la NDT est prévu pour évaluer et rendre compte continuellement des progrès réalisés en la matière par le Cameroun.